

**PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL GENERAL
Séance du 10 février 2012**

**AVIS DU CONSEIL GENERAL DES ARDENNES SUR LE PROJET REGIONAL DE SANTE
DE CHAMPAGNE-ARDENNE**

LE CONSEIL GENERAL

à la majorité des voix (13 voix contre et 8 abstentions)

DECIDE

d'approuver le Projet Régional de Santé élaboré par l'Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne, pour les années 2012-2016, dont une présentation succincte figure en annexe à la délibération, avec les recommandations suivantes :

- pour le versant offre de santé : augmentation de la démographie médicale du département, notamment en milieu rural,
- pour le volet Personnes Agées du Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale (SROMS) : réflexion à mener sur l'organisation des compétences entre tous les acteurs du maintien à domicile ainsi que sur une réorganisation des financements des Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) et des Accueils de Jour, pour permettre une véritable politique de maintien à domicile ;
- pour le volet Personnes Handicapées du Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale :
 - que les besoins locaux démontrés puissent être satisfaits, en priorité sur la réduction des écarts de taux d'équipement, particulièrement sur les places dans les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) et dans les Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM) ;
 - que les réponses apportées pour les Personnes Handicapées vieillissantes soient en adéquation avec leurs besoins, ce qui ne correspond pas à la prise en charge actuelle en Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ;
 - que l'offre en pédopsychiatrie soit renforcée dans les Ardennes, afin de limiter les départs vers la Belgique.

Les travaux doivent se poursuivre avec l'Agence Régionale de Santé notamment pour l'élaboration du prochain schéma départemental en faveur des personnes âgées et handicapées 2013-2018 qui devra être en cohérence avec le SROMS qui sera arrêté.